

Projet agrivoltaïque de Saint-Martin-d'Heuille (58)



Vue de la zone d'implantation

Lettre d'information n°1

Septembre 2025

En 2024, suite à un appel à projet réalisé par la commune de Saint-Martin-d'Heuille, **JP Energie Environnement (JPee)** a initié **des études de faisabilité pour l'implantation d'une centrale agrivoltaïque** sur le territoire communal.

Porté par JPee, producteur français et indépendant d'énergie 100 % renouvelable, le projet implique la réalisation d'une centrale agrivoltaïque qui sera **implantée sur une prairie accueillant un élevage ovin**.

Le projet agrivoltaïque de Saint-Martin-d'Heuille produira plus de **8 GWh par an** et permettra d'alimenter en électricité l'équivalent de plus de 3 500 personnes (avec chauffage électrique).

Cette lettre d'information a pour objectif de présenter la localisation du projet, les chiffres clés, les études menées, l'historique ainsi que les prochaines étapes.

ATOUTS DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE



Un site propice à l'implantation de panneaux photovoltaïques au regard des contraintes et de la nature des sols.



Des retombées économiques durables pour le territoire

Un levier financier pour la commune, dans un contexte de baisse des dotations de l'État, qui permet de maintenir des services publics communaux, de financer des projets et/ou des aménagements prioritaires, et de réduire ou de stabiliser les impôts locaux.



Création d'un parcours pédagogique

JPee prévoit également la création d'un sentier pédestre le long de la route de Nevers, sur lequel sera aménagé un parcours pédagogique ayant pour vocation d'informer les passants et d'éveiller la curiosité sur l'environnement et les enjeux du territoire. Le dimensionnement et la conception de ces aménagements seront réalisés en concertation avec la Commune de Saint-Martin-d'Heuille.



Pérenniser une activité agricole sur la commune

La solution agrivoltaïque permet de maintenir la production sur la parcelle tout en garantissant un revenu stable au propriétaire et à l'exploitant pendant 35 ans.



De l'activité économique et de l'emploi

Sollicitation d'entreprises locales et régionales (travaux publics, ingénierie, maintenance/exploitation).



La contribution du territoire à la transition énergétique

Une production locale d'électricité renouvelable et bas carbone, en réponse à un risque national de rupture d'approvisionnement énergétique.

HISTORIQUE DU PROJET



2023

Première rencontre avec le conseil municipal ;



2024

Début des études environnementales sur les zones d'implantation potentielles ;



2025

Début des études agricoles.

ZONE D'IMPLANTATION



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



8 MWc

Puissance installée



3 500

personnes alimentées par an
(chauffage compris)*



4 000

tonnes de CO₂
évitées par an*
(par rapport au mix
électrique français)



10 hectares

de surface clôturée



2030

mise en service*

* Données prévisionnelles

UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE

L'agrivoltaïsme est définie par la loi APER (Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables) et permet de **produire de l'électricité sur des terrains agricoles**. Le projet doit permettre de contribuer durablement, de maintenir ou de développer l'activité agricole.

C'est pourquoi la centrale doit être limitée à 40 % de la surface foncière agricole utilisée et doit maintenir 90 % du rendement agricole initial au minimum. Les centrales solaires permettent de préserver les exploitations des effets du réchauffement climatique et des intempéries, notamment par leur effet d'ombrage.

La centrale agrivoltaïque de Saint-Martin-d'Heuille est implantée au nord du territoire communal, à proximité de la D148. Elle permettra la production d'électricité renouvelable tout en développant **une activité d'élevage sur place, principalement ovine**. Ce projet permettra :

- À l'exploitant agricole, d'augmenter son cheptel et de pérenniser son exploitation ;
- De conserver sur le territoire une activité agricole ovine.

L'ensemble de ces mesures est pérennisé avec un exploitant agricole sur site pour une durée minimale de 35 ans.

ÉTUDES MENÉES

Étude environnementale

- Réalisation d'un état des lieux, portant sur les espèces susceptibles d'être présentes (oiseaux, amphibiens, reptiles, insectes, flore) afin de dimensionner correctement la séquence « Éviter – Réduire – Compenser »
- Mesures de l'impact du projet

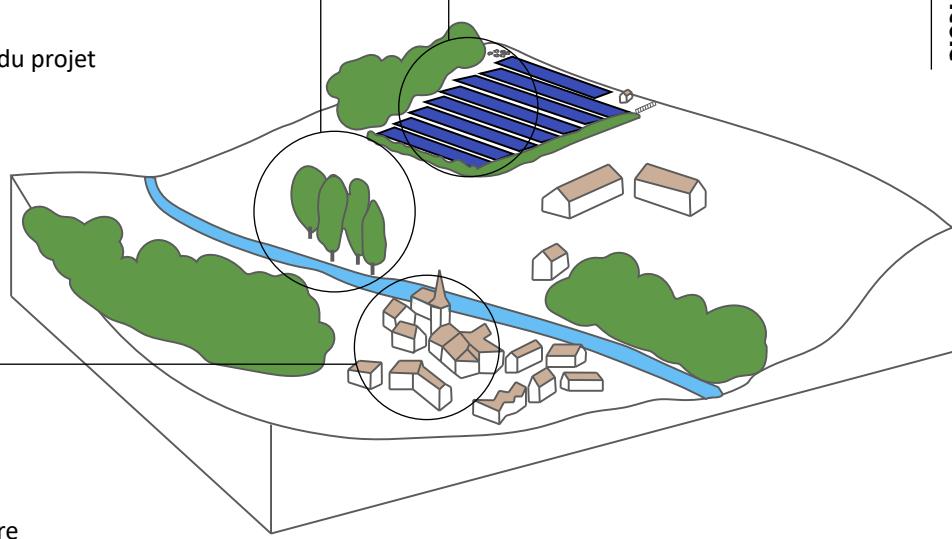
- Réalisée à partir d'avril 2024 pour la partie agrivoltaïque du projet, en concertation avec l'exploitant

Réalisée par un bureau d'études et la Chambre d'agriculture de la Nièvre

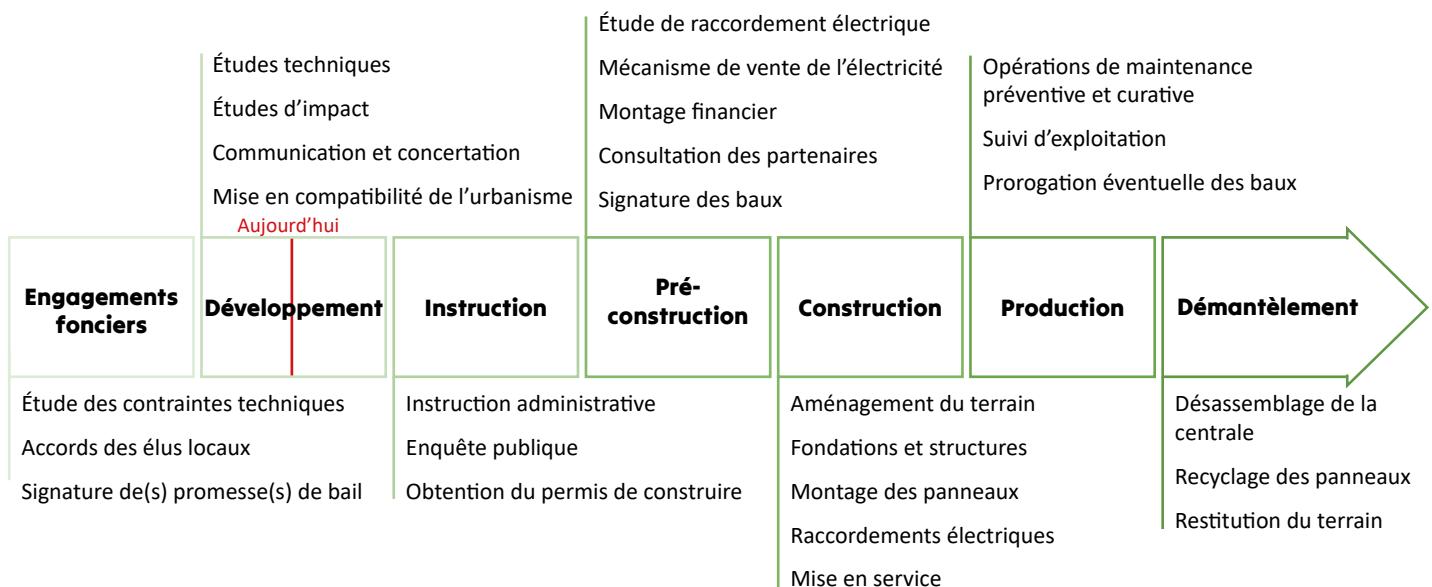
Étude préalable agricole

Étude paysagère

- Evaluation de l'impact visuel du projet dans son environnement proche, mais également éloigné pour permettre la meilleure intégration possible



DÉROULÉ D'UN PROJET SOLAIRE



Le projet solaire de Saint-Martin-d'Heuille est actuellement en **phase de développement**.

PROCHAINES ÉTAPES

- 2025**
Comité de projet ;
Dépôt du permis de construire ;
- 2026**
Instruction ;
- 2027**
Enquête publique.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :



saint-martin-heuille-58.centrale-solaire-jpee.fr



Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable



Fondée en 2004, JP Energie Environnement (J Pee) développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et poursuit des projets de stockage par batterie. En juin 2023, J Pee a ouvert son capital à la **Banque des Territoires** à hauteur de 34 %. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent ainsi une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de J Pee et d'accélérer son activité.

Avec une puissance installée en avril 2025 de 585 MW (18 parcs éoliens et 69 centrales solaires), J Pee est l'une des principales sociétés indépendantes d'énergies renouvelables. J Pee porte aussi **106 MW en construction ou prêts à l'être**, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2,5 GW. L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maille l'Hexagone depuis ses **7 agences** (Caen -son siège social-, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses **170 collaborateurs** œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité.

Entreprise à mission depuis 2024, J Pee a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « **Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires** ».

Chiffre d'affaires 2024 : 70,5 millions d'euros - Production 2024 : 720 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 324 000 personnes